

TEXTE ADOPTE n° 486

«Petite loi»

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

5 avril 2000

## PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE  
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes).*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros : 2183 et 2296.

Traités et conventions.

### Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (ensemble deux annexes), fait à Kyoto le 11 décembre 1997 et signé par la France le 29 avril 1998, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 avril 2000.*

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2183.